

Commune de Malauzat
Installation du nouveau Conseil Municipal
Jean-Paul AYRAL élu maire pour un deuxième mandat

Samedi 15 mars 2008, à 10 h, en salle du Conseil, a eu lieu la première réunion du nouveau Conseil Municipal.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des conseillers municipaux, Jean-Paul AYRAL a annoncé le résultat officiel des élections municipales du 9 mars dernier, instaurant de fait, le nouveau Conseil dans ses fonctions et clôturant le mandat du précédent conseil municipal.

Le décompte des voix pour chacun des conseillers s'établit comme suit :

Danielle AUZILLON	448	Jean-Paul JOLY	447	Jean NOCQUE	431
Jean-Paul AYRAL	409	Gilles LARGERON	450	Pierre PAPPALARDO	443
Maryse BOUYGE	447	Jean-Louis LAUDOUZE	454	Raphaël ROUSSY	447
Georges DESEMARD	425	Marie-Paule MAILLOT	442	Marc SERANGE	453
José FOURNIER	449	Daniel MICLET	439	Roger TRIOUX	431

Sous la présidence de Roger TRIOUX, doyen de l'assemblée, il a été procédé à l'élection du maire au scrutin secret. A l'unanimité, Jean-Paul AYRAL a été élu maire de Malauzat.

Après avoir remercié les conseillers, le maire a proposé de maintenir à 4 le nombre de ses adjoints. Proposition adoptée à l'unanimité.

Ensuite, il a été procédé à l'élection des quatre adjoints, au scrutin secret. Sont élus à l'unanimité :

Georges DESEMARD, chargé du suivi des travaux et des équipements,

José FOURNIER, en charge du planning et suivi des employés,

Jean-Louis LAUDOUZE, en charge du volet social,

Roger TRIOUX, chargé de la communication.

Avant de lever la séance, le Conseil a adopté à l'unanimité le montant des indemnités des élus. Ce montant résulte de l'application du pourcentage du barème lié à la population des communes à la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015. Pour la commune de Malauzat, strate de 500 à 999 habitants, le montant brut mensuel des indemnités est de 1159 Euros pour le maire et de 308 Euros pour les adjoints.